

FICHE D'INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE DU FESTIVAL DE  
LA SOUPAPE



**DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016**  
Parc des expositions de Poitiers



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse Mail : .....

Numéro de pièce d'identité : .....

N° d'immatriculation du véhicule présent sur l'emplacement : .....

Nombre de personnes présentes sur l'emplacement : .....

Activité :  Auto  Moto /  Pièces détachées  Documentation  Miniatures  Accessoires

**Stands de 5m x 5m / 15€ le stand**

Nombre de stands souhaités : .....

Montant total de votre réservation : .....

L'installation est possible dès le **Samedi 29 Octobre de 14h00 à 18h00** et le **Dimanche 30 Octobre de 6h30 à 8h30**. Aucun rangement de stand ou de départ ne sera autorisé **avant 17h00**.

Dossier d'inscription à envoyer au **PLUS TARD LE 09 OCTOBRE 2016**

Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception de votre dossier d'inscription. Tout dossier incomplet sera refusé.

Je déclare avoir pris connaissance des 13 articles des conditions générales de participation à la bourse d'échange du festival de la Soupape :

Date : .....

Signature :

Veuillez adresser votre dossier d'inscription à :

Association Le Petit Musclé, 22 Place Charles de Gaulles, 86000 POITIERS.

[www.lasoupape-poitiers.fr](http://www.lasoupape-poitiers.fr)

[contact@lepetitmuscle.fr](mailto:contact@lepetitmuscle.fr)

# CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION A LA BOURSE D'ECHANGE DU FESTIVAL DE LA SOUPE

**ARTICLE 1 :** Bourse d'échange de pièces détachées, documentation, miniatures, accessoires, se rapportant aux automobiles / motos. Tous les objets qui n'ont pas de rapport avec les objets définis dans l'article 1 sont interdits.

**ARTICLE 2 :** Pour participer à la manifestation, chaque personne devra être inscrite sur le registre tenu par l'organisateur. Toute réservation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription. Celui-ci devra être parvenu par lettre, **avant le 9 Octobre 2016**, cachet de la poste faisant foi. Un mail de confirmation vous sera envoyé accompagné du plan avec votre emplacement.

Le chèque du montant total de la réservation souhaitée, devra être libellé à l'ordre de **L'association Le Petit Musclé**.

Toute personne n'ayant pas réglé la totalité de son règlement sera interdite de vente. Tout bulletin d'inscription incomplet sera rejeté par les organisateurs.

Le dossier d'inscription **doit être accompagné de :**

- La fiche d'inscription remplie et signée.
- De ce règlement signé.
- Du chèque de règlement du montant total de la réservation

**ARTICLE 3 :** Tout désistement de la part d'un exposant devra être formulé par lettre recommandée avec accusé de réception, et parvenir « 15 jours » avant la manifestation soit **au plus tard le 14 Octobre 2016** à : Association Le Petit Musclé, 22 Place Charles de Gaulle, 86000 POITIERS. **Passé ce délai, ainsi qu'en cas d'absence, la réservation ne sera pas remboursée.**

**ARTICLE 4 :** Un gardiennage sera prévu durant la nuit du samedi soir jusqu'au dimanche matin. Les exposants doivent être assurés en tant que tels, en cas de vol ou de dégradation de jour comme de nuit et doivent pouvoir justifier de cette assurance auprès des organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident.

**ARTICLE 5 :** Les emplacements sont attribués par ordre de réception des inscriptions (cachet de la poste faisant foi). Il est obligatoire de respecter l'emplacement désigné par l'organisateur.

Aucune installation ne doit dépasser sur les zones de circulation du public et sur les autres emplacements. Vous êtes tenus de respecter le marquage au sol, les emplacements qui vous sont attribués ne pourront pas être changés.

**ARTICLE 6 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les organisateurs, seuls, seront habilités à le faire si nécessaire.

**ARTICLE 7 :** Les exposants doivent laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations seront évaluées et mises à leur charge.

**ARTICLE 8 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, des fraudes ou douaniers et contributions.

**ARTICLE 9 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité, ou présenter les documents attestant de sa profession.

**ARTICLE 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou exclure tout exposant qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation, sans qu'il puisse réclamer une indemnité.

**ARTICLE 11 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation le jour J ou 24 heures avant la date de la bourse pour causes : conditions climatiques déplorables, sinistre des lieux, inondations, incendies, vents forts, autres (selon arrêté préfectoral). Ce cas échéant, les emplacements ne pourront être remboursés.

**ARTICLE 12 :** Les arrivées se feront le dimanche entre 6 heures 30 et 8 heures. Des arrivées sont possibles le samedi de 14h à 18 heures. Pas de rangement de stand et de départ avant 17h00.

**ARTICLE 13 :** En remplissant et signant le bulletin d'inscription, les exposants acceptent le règlement en sa totalité, soit les 13 articles.

Lu et approuvé, l'exposant (signature obligatoire) :